



Nouveau locataire est tout tombé en ruine qui paye

Par **Prisca**, le **04/10/2020** à **14:16**

Bonjour

Je viens d'enménager 2 mois à peine, le volet lâche, les têtes de radiateurs sont mortes et pour finir le flexible fuit mais est collé du coup on doit changer le robinet ! Problème la proprio veut pas payer car c'est de l'entretien courant ! Ok mais on vient d'arriver c'est quand même pas normal, on va tout payer pour les anciens locataires alors ?

Pour moi c'est vétuste ? Aidez-moi si il vous plaît

Par **Visiteur**, le **04/10/2020** à **14:39**

Bonjour

Il s'agit juridiquement pour le bailleur d'une obligation de délivrance et d'entretien du bien loué.

Il y a en outre un trouble de jouissance pour vous, car le bailleur doit garantir un usage paisible du lieu loué à son locataire.

Voir ICI l'article [l'article 1719 du Code civil](#) auquel vous pouvez vous référer pour le courrier recommandé avec AR que vous pourriez lui adresser, avant de saisir le juge des référés.

De plus, je vous invite à prendre contact avec [l'ADIL](#) de votre secteur.